

Annexe B
Rapport d'état détaillé relatif
aux recommandations
depuis 2013

| Domaine de vérification | Ministère ou agence | Année | Volume | Chapitre | Par. | Recommandation | État auto-déclaré |
|-------------------------|--|-------|--------|----------|------|--|-----------------------|
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 76 | Nous recommandons que le Ministère respecte un cycle réglementé et prévisible de planification de la gestion des forêts et s'assure de respecter <i>la Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> en obtenant de chaque titulaire de permis les plans d'aménagement forestier révisés tous les cinq ans. | Mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 83 | Nous recommandons que le Ministère obtienne régulièrement les plans d'aménagement forestier pour toutes les tenures libres industrielles qui sont gérées par des titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne et compare les niveaux de sylviculture entre les tenures libres et les terres de la Couronne. | Mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 104 | Nous recommandons que le Ministère complète et mette au point un manuel de sylviculture comprenant des normes de rendement fondées sur les pratiques exemplaires. | Mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 105 | Nous recommandons que le Ministère fasse respecter les normes d'aménagement forestier et apporte des modifications ou fasse des exceptions seulement à la lumière de nouvelles connaissances scientifiques et de l'analyse des effets des traitements passés. | Mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 106 | Nous recommandons que la zone des forêts de la Couronne faisant l'objet d'une coupe à blanc soit réduite au profit de traitements autres que la coupe à blanc selon la stratégie de gestion des forêts mise à jour intitulée « <i>Stratégie de gestion des forêts de la Couronne - Mettre nos ressources à l'œuvre.</i> » | N'est plus pertinente |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 118 | Nous recommandons que le Ministère continue le programme de surveillance annuelle de sylviculture et soumette à des contrôles cohérents les services de sylviculture obtenus. | Mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 122 | Nous recommandons que le Ministère effectue les évaluations de rendement des titulaires de permis tous les cinq ans conformément à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> . | Non mise en œuvre |

| Domaine de vérification | Ministère ou agence | Année | Volume | Chapitre | Par. | Recommandation | État auto-déclaré |
|-------------------------|--|-------|--------|----------|------|---|-------------------|
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 123 | Nous recommandons que le Ministère vérifie les données d'évaluation pour l'intégralité et l'exactitude. | Non mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 131 | Nous recommandons que le Ministère contrôle les résultats des traitements sylvicoles au fil du temps et tienne les titulaires de permis responsables au moyen de mesures fondées sur le rendement. | Non mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 132 | Nous recommandons que les renseignements déclarés par les titulaires de permis soient vérifiés pour l'intégralité et l'exactitude. | Mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 142 | Nous recommandons que le Ministère rende des comptes régulièrement à l'Assemblée législative et au public sur l'état des forêts du Nouveau-Brunswick et sur son aménagement. | Non mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 143 | En attendant l'élaboration et la publication d'un rapport consolidé sur « l'état des forêts » par le Ministère, nous recommandons que les plus récents plans d'aménagement forestier de tous les titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne soient mis à la disposition de l'Assemblée législative et du public. | Non mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 158 | Nous recommandons que le Ministère ait recours à un modèle de retombées économiques lorsqu'il analyse l'affectation des ressources pour les activités du programme de sylviculture. | Non mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 159 | Nous recommandons que le Ministère mette en œuvre une recommandation formulée antérieurement par le Comité spécial de l'approvisionnement en bois de s'engager, tous les cinq ans, envers un niveau de financement de la sylviculture jugé suffisant pour atteindre les objectifs relatifs à l'exploitation du bois et à l'exploitation des produits non ligneux. | Non mise en œuvre |

| Domaine de vérification | Ministère ou agence | Année | Volume | Chapitre | Par. | Recommandation | État auto-déclaré |
|-------------------------|--|-------|--------|----------|------|---|-------------------|
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 163 | Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec le Bureau du contrôleur, calcule et comptabilise la valeur de l'actif que constitue le bois de la Couronne dans le rapport annuel du Ministère et la réévaluation pour refléter les récoltes, les travaux de sylviculture et les autres changements. Cette évaluation permettra de quantifier l'incidence des décisions prises par la direction. | Non mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 167 | Nous recommandons que le Ministère inclue les besoins de régénération à long terme des forêts de la Couronne et les tendances des récoltes pour appuyer la répartition du financement de la sylviculture. | Non mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 181 | Nous recommandons que le Ministère compare régulièrement les taux de sylviculture à ceux des autres administrations en plus d'utiliser le modèle de prévision des coûts. | Mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 182 | Nous recommandons que le Ministère exige que les titulaires de permis lui fournissent un rapprochement des coûts réels engagés pour les services de sylviculture effectués sur les terres de la Couronne et les taux versés et que les économies réalisées soient partagées proportionnellement entre la Couronne et le titulaire de permis. | Mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 194 | Nous recommandons que l'ensemble de rapports uniformisé préparé par l'office de commercialisation des produits forestiers comprenne un rapprochement entre les états financiers audités et le tableau du financement des travaux de sylviculture et les coûts connexes. | Non mise en œuvre |
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 196 | Nous recommandons que le Ministère s'assure qu'une entente d'aménagement forestier soit signée par tous les titulaires de permis actuels afin de s'assurer de la conformité avec la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> . | Non mise en œuvre |

| Domaine de vérification | Ministère ou agence | Année | Volume | Chapitre | Par. | Recommandation | État auto-déclaré |
|-------------------------|---|-------|--------|----------|------|---|-------------------|
| Sylviculture | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015 | 2 | 3 | 206 | Nous recommandons que la province adopte une entente de partage des coûts plus équitable pour les travaux de sylviculture qui reconnaît les avantages directs réalisés par les entreprises forestières. | Non mise en œuvre |